

**CONVOCATION A LA
SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL COMMUNAL**

Article 18 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 :

Le conseil communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu ; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur.

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir en la salle des séances de la mairie au château d'Erpeldange-sur-Sûre le **lundi 3 juin 2024 à 18.30 heures** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Etats des restants 2023 – approbation
2. Titres de recettes
3. Demande d'un crédit spécial pour l'étude de la mise en place de feux de signalisation à hauteur de l'église à Erpeldange-sur-Sûre - décision
4. Délibération concordante des conseils communaux de Bettendorf, Diekirch, d'Erpeldange-sur-Sûre, d'Ettelbruck et de Schieren relative au calendrier à l'échéancier du projet de fusion de la Nordstad
5. Règlement communal relatif à la gestion des déchets - approbation
6. Règlement communal relatif aux taxes des déchets - approbation
7. Convention Cups avec le Forum pour l'Emploi - approbation
8. Droit de préemption concernant des ventes de terrains – décision
9. Convention et projet d'exécution relatif au PAP « Beim Dreieck » à Erpeldange-sur-Sûre - approbation
10. Nomination d'un délégué pour le Syndicat d'Initiative et de Tourisme de la Commune d'Erpeldange-sur-Sûre - décision
11. Affaire de personnel : changement groupe de traitement (huis clos)
12. Propositions de réaffectation de candidats de la 1ère liste pour l'année scolaire 2024-2025 (huis clos)
13. Rapport de la commission scolaire du 29 avril 2024 - approbation
14. Organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2024-2025 – approbation
15. Plan d'encadrement périscolaire (PEP) pour l'année scolaire 2024-2025 - approbation
16. Plan de développement de l'établissement scolaire (PDS) 2024-2027 – approbation
17. Rapport des délégués aux syndicats intercommunaux
18. Divers / point d'information sur des sujets d'actualité et questions orales.

Erpeldange-sur-Sûre, le 24 mai 2024
pour le Collège des Bourgmestre et Echevins:

Le Président,

Le Secrétaire,

